

Les résidences des ducs de Brabant, 1355–1430

VON ANDRÉ UYTTEBROUCK

I. GÉNÉRALITÉS

Le duché de Brabant est situé au nord-ouest du Saint-Empire, dans l'ancienne Basse-Lotharingie. Il s'est développé au départ du comté de Louvain, depuis Lambert de Louvain († 1015), par accroissements territoriaux successifs vers l'ouest (région de Bruxelles), le sud (Nivelles et Gembloux), l'est (Tirlemont, Jodoigne, Hannut), vers le nord aussi quand les comtes de Louvain accédèrent à la dignité de ducs de Basse-Lotharingie (Godefroid Ier le Barbu, comte de Louvain en 1095, duc le 13 mai 1106), ce qui les mit en possession du marquisat d'Anvers. En 1190, à la suite de la Diète de Schwäbisch Hall, les pouvoirs réels du duc de Lotharingie furent réduits et limités à ses possessions héréditaires.

En 1288, les ducs de Brabant se rendirent maîtres du petit duché de Limbourg (dans l'est de la Belgique actuelle), qui resta en union personnelle avec le Brabant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Du XIIe au XIVe siècle, les ducs de Brabant acquirent aussi diverses seigneuries de plus ou moins faible étendue, situées entre le Brabant proprement dit et le Rhin¹; les dernières furent réunies aux possessions ducales en 1378, soit sept ans après la célèbre bataille de Baesweiler (1371), où le duc Wenceslas (Règne: 1355–1383) subit face aux princes rhénans une défaite mémorable, longtemps considérée par les historiens comme marquant le terme de l'expansion brabançonne vers l'est. Sur beaucoup de ces seigneuries orientales, les ducs n'exercèrent souvent qu'un pouvoir théorique, car les difficultés financières dans lesquelles ils se débattaient les contraignirent à pratiquer une politique d'engagères².

Les ducs, issus de la famille des Rainier, se succédèrent de père en fils depuis Lambert Ier déjà cité jusqu'à Jean III († 1355). A ce moment, en l'absence de descendance masculine, le

1) Sur les possessions des ducs de Brabant au bas moyen âge, voir la carte ainsi que A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355–1430)*, 2 vol., Bruxelles 1975, p. 43 et s. – Sigles et abréviations utilisés dans ces notes = AGR = Archives générales du Royaume à Bruxelles; BCRH = Bulletin de la Commission royale d'histoire; CB = Chartes de Brabant; CC = Fonds de la Chambre des comptes (aux AGR); CRH = Publications de la Commission royale d'histoire; RBPH = Revue belge de philologie et d'histoire; s. = suivante(s).

2) Sur les engagères (Verpfändungen) consenties par les ducs, voir UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 69 et s. ainsi que le tableau p. 92.

duché échu à la fille aînée de Jean III, la duchesse Jeanne (Règne: 1355–1406). Une véritable «fatalité» s'abattit alors sur la dynastie (absence d'enfants, morts de princes dans la fleur de l'âge), de sorte qu'en 1430 le duché tomba entre les mains du duc de Bourgogne Philippe le Bon³). Il faut encore ajouter que les mariages conclus par les ducs aux XIV^e et XV^e siècles auraient pu déboucher sur des unions personnelles plus durables, dans certaines conditions de descendance.

Quant aux liens du Brabant avec l'Empire, il est permis de dire qu'ils étaient très théoriques. Le duché se comportait en principauté quasi autonome. Bien plus, aucun des ducs du XV^e siècle ne fut reconnu par l'Empereur, qui refusa la prestation d'hommage d'Antoine et de ses successeurs. Cette situation n'eut aucune influence sur la réalité des pouvoirs des ducs⁴).

Sur le plan religieux, le duché de Brabant était partagé entre les diocèses de Cambrai et de Liège⁵).

II. LES RÉSIDENCES

Un des intérêts du présent colloque est de tenter de voir dans quelle mesure certains princes du bas moyen âge ont pu avoir une «capitale», même si le terme est, à l'aune de nos critères modernes, relativement anachronique. Un élément de réponse à cette question est fourni par les itinéraires des ducs. Nous commencerons donc par ce point.

A. Itinéraire des ducs

A partir de 1363, les comptes de la recette générale de Brabant permettent de suivre les déplacements de la Cour ou des ducs. Ces comptes comportent quelques lacunes⁶). Pour le règne d'Antoine, elles peuvent être partiellement comblées par d'autres sources⁷). Il reste néanmoins que nous manquons de renseignements pour la période s'étendant de décembre 1406 à avril 1407, soit pour 151 jours (sur un règne qui compte au total 3251 jours). C'est que le

3) Voir tableau I.

4) Sur les relations du Brabant (et des autres principautés des Pays-Bas) avec l'Empire, voir F. RACHFAHL, *Die Trennung der Niederlande vom deutschen Reiche*, in: *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 19, 1900, p. 79–119 et W. REESE, *Die Niederlande und das Deutsche Reich*, Berlin 1941. – Résumé du problème de l'hommage brabançon dans UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 12 et s.

5) Voir carte.

6) A. UYTTEBROUCK, *Inventaire des comptes généraux du duché de Brabant antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon (1342–1430)*, in: *Acta Historica Bruxellensia*, 3, 1974, p. 101–130.

7) C'est ce qui a permis à F. QUICKE, *Rectifications et compléments à l'itinéraire d'Antoine, duc de Brabant et de Limbourg (1407–1415)*, in: *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, 2, Bruxelles, 1926, p. 391–409, de compléter l'itinéraire publié par P. L. GACHARD et Ch. PIOT, *Itinéraire d'Antoine, duc de Brabant, du 1^{er} mai 1407 au 25 octobre 1415*, in: *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas (CRH 4^o, 4, Bruxelles 1882, p. 565–598.*

duc avait, à cette époque, un maître de la Chambre aux deniers, qui tenait la comptabilité de l'Hôtel, mais dont les comptes sont perdus⁸⁾.

Les itinéraires des ducs de la branche cadette de Bourgogne-Valois ont été publiés⁹⁾. Celui de la duchesse Jeanne ne l'a été que partiellement, pour l'époque qui suit la mort du duc Wenceslas¹⁰⁾. Dans le cas du duc Antoine, il a paru intéressant de tenir compte également de l'itinéraire de ses deux épouses successives, ainsi que de ses enfants. C'est que ce prince se déplaçait fréquemment pour des périodes fort courtes, et accompagné souvent d'une suite réduite¹¹⁾, alors que la Cour poursuivait son séjour dans l'une ou l'autre résidence, parfois divisée en deux groupes d'officiers, les uns au service de la duchesse, les autres à celui des jeunes princes. Pour les règnes de Jean IV et de Philippe de Saint-Pol, seuls les déplacements des ducs eux-mêmes ont été retenus, en raison du fait que le premier n'a vécu que quelques mois en compagnie de sa femme, Jacqueline de Bavière, et que le second est resté célibataire. Les renseignements fournis par les comptes ont ainsi permis de dresser les Tableaux II et III.

1^o Remarques à propos de l'élaboration des Tableaux II et III

1. Le nombre de jours total indiqué pour chaque période signifie le nombre de jours pour lesquels on dispose de comptes. Il y a en effet, comme il a été dit plus haut, des lacunes dans ceux-ci.
2. Ont été retenues dans le tableau les localités où les ducs ont séjourné un nombre assez significatif de jours et où, sauf exceptions (Anvers, Bois-le-Duc, Lierre, et Saint-Bernard sur l'Escaut), ils possédaient un château-résidence. Les ducs avaient d'autres châteaux, ainsi à Jodoigne (sud-est du Brabant), mais c'étaient plutôt des postes militaires ou des résidences d'officiers locaux. A Anvers et à Lierre, les ducs ne possédaient pas de château-résidence, et étaient hébergés dans divers immeubles, par exemple au *princenkwardier* de l'abbaye Saint-Michel d'Anvers, ou encore à l'Hôtel du Sauvage, dans la même ville. A Bois-le-Duc, Antoine entreprit la construction d'un château qui resta inachevé. Saint-Bernard est une abbaye de cisterciens, à Hemiksem, près d'Anvers.
3. Ont aussi été signalés les séjours faits par les ducs dans des pays tenus en union personnelle:
 - Luxembourg sous Jeanne (de 1355 à 1383);
 - Luxembourg encore sous Antoine, après son mariage avec Elisabeth de Görlitz en 1409 (de 1411 à 1415);
 - Hainaut, Hollande et Zélande sous Jean IV;

8) UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 176.

9) Pour Antoine, voir note 7. – Pour Jean IV et Philippe de Saint-Pol, voir GACHARD et PIOT in: Collection des voyages, 4, p. 599–646.

10) F. QUICKE, Itinéraire de Jeanne, duchesse de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg (1383–1404), in: BCRH, 98, 1934, p. 155–218.

11) GACHARD et PIOT (cités note 7) ont parfois confondu séjour du duc et séjour de la Cour dans une localité déterminée. QUICKE (cité à la même note) a corrigé ces erreurs; il a été évidemment tenu compte de ces corrections dans l'établissement du Tableau II.

- enfin sous Jeanne encore, il a été tenu compte de ses douaires en Hainaut: Binche qu'elle tenait à titre de veuve en premières noces de Guillaume II, comte de Hainaut († 1345), et Aymeries (actuellement en France, dans le département du Nord) qu'elle tenait du chef de son second époux, Wenceslas, et où elle séjourna déjà du vivant de celui-ci¹².
4. Ont aussi été repris Paris¹³) et sa région où les ducs de Brabant du XVe siècle possédèrent deux résidences:
 - a. *l'Hôtel de Plaisance* lez Paris, à Nogent-sur-Marne (dép. Val-de-Marne) tenu par Antoine et ses successeurs comme membres de la Maison de Valois;
 - b. *l'Hôtel du Porc-Epic* dans le quartier du Marais à Paris (approximativement à l'emplacement du Lycée Charlemagne actuel, près de l'église Saint-Paul), donné en octobre 1418 par le roi Charles VI à Jean IV, comme époux de Jacqueline de Bavière (le père de Jacqueline, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande avait déjà tenu cet hôtel en fief)¹⁴.
 5. En raison de la manière dont sont rédigés les comptes de la recette de Brabant avant et après la création d'une Chambre des comptes (en 1404), il faut savoir que les déplacements sont, sous Jeanne, ceux de la *Cour* tout entière, et, après 1404, ceux des ducs eux-mêmes, ce qui explique en partie une mobilité plus grande pour cette période. Il arrive, après 1404, que la majorité des membres de la Cour restent dans une résidence princière (Bruxelles ou Turnhout par exemple, sous Antoine) alors que le duc est en déplacement. Sous Jeanne encore, il peut arriver que le duc Wenceslas se trouve dans le Luxembourg, alors que la duchesse et l'Hôtel ducal sont mentionnés comme étant à Bruxelles.
 6. Dans les rubriques »Divers« ont été inclus les séjours des ducs dans des localités brabançonnaises autres que celles qui ont été retenues dans les deux tableaux, ainsi que dans les localités situées en Limbourg, et à l'étranger (sauf rubriques particulières); sont aussi repris dans ces rubriques les jours pour lesquels on ne dispose pas d'informations précises et notamment ceux pendant lesquels certains des princes sont à la chasse.
 7. Pour le règne d'Antoine, il a été jugé utile de signaler les séjours du duc en France (y compris le comté de Flandre) en raison des liens qui unissaient ce prince au duc de Bourgogne. Les deux frères se retrouvaient souvent, soit en Flandre, soit à la Cour de France.

12) Sur ces douaires, voir C. PIÉRARD, Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut, in: Anciens Pays et Assemblées d'Etats, 12, 1956.

13) Le duc Antoine a séjourné au moins pendant 40 jours à Paris. En réalité, il a dû y faire des séjours bien plus longs, mais les comptes ne permettent généralement pas de savoir s'il est à Paris même ou dans les environs. En l'absence de certitude, ces séjours sont repris dans la rubrique »Flandre et France«.

14) Sur l'acquisition et la possession par les ducs de Brabant Antoine et Jean IV de ces deux hôtels, voir plusieurs actes dans AGR, CC, 135, f^o 219^v–295^v. – Sur l'Hôtel du Porc-Epic, dit aussi Hôtel du Prévôt, voir notamment Y. CHRIST e.a., Promenades dans le Marais, (Paris 1964), p. 109–111 (avec renvoi à la bibliographie, p. 310).

8. En conséquence de ce qui précède, les chiffres cités dans le Tableau II ne peuvent être pris que comme des ordres de grandeur.

2° *Commentaires des Tableaux II et III*

Il apparaît clairement que Bruxelles était la résidence favorite des ducs, même si la ville connut une désaffection relative à l'époque des ducs de la branche cadette de la maison de Bourgogne-Valois. M. P. De Ridder a montré récemment qu'il en fut ainsi à partir du règne du duc Jean Ier (1267-1294)¹⁵. Celui-ci n'aurait pas pardonné à Louvain, siège historique de la dynastie, de s'être opposée à son accession au pouvoir au détriment de son frère aîné, Henri IV, débile et faible d'esprit.

Rappelons que, pour nuancer les chiffres, il faut tenir compte de la remarque faite ci-dessus (1°, 5), parfaitement illustrée par le Tableau III. On y voit que si le duc Antoine n'a passé qu'un peu moins d'un cinquième de son règne à Bruxelles, sa seconde épouse pour sa part y a séjourné près du tiers de son temps, presque aussi longuement que dans sa résidence favorite, Turnhout; de leur côté, les jeunes princes Jean et Philippe vécurent à Bruxelles, du vivant de leur père, en moyenne deux jours sur trois.

Ajoutons encore une illustration de ce propos relative au règne du duc Jean IV: en octobre 1420, à la suite d'un conflit avec les Etats de Brabant, le duc Jean IV est écarté du pouvoir et son frère Philippe de Saint-Pol est désigné comme régent (jusqu'en mai 1421). Pendant cette période, le duc n'est presque jamais à Bruxelles, tandis que le régent y séjourne la plupart du temps, ce que le tableau ne fait pas apparaître.

Deux considérations principales déterminent le choix d'autres résidences momentanées:

- des circonstances politiques;
- le goût des ducs pour la chasse.

a. *Les circonstances politiques*

Elles peuvent être extérieures ou intérieures.

Extérieures: quand le duc est aussi, par mariage, intéressé au gouvernement d'autres principautés, il séjourne parfois assez longuement dans celles-ci¹⁶. Ainsi, les 573 jours pendant lesquels Jean IV se trouve dans les Etats de sa femme représentant 15,69% des 3650 jours de son règne (sur 4186) pour lesquels on est renseigné sur ses déplacements. D'autres motifs peuvent jouer: Antoine se rendit souvent en France pour y assister son frère aîné, le duc de Bourgogne Jean sans Peur.

15) P. DE RIDDER, Brussel, residentie der hertogen van Brabant onder Jan I (1267-1294) en Jan II (1294-1312), in: RBPH, 57, 1979, p. 329-341. - Sur la question de savoir quand Bruxelles devint «capitale», voir les plus récentes histoires de la ville, à savoir M. MARTENS, dir., Histoire de Bruxelles, [Toulouse, 1976], p. 136 et s. (chap. dû à C. DICKSTEIN-BERNARD) et J. STENGERS, dir., Bruxelles, croissance d'une capitale, [Anvers, 1979], p. 56 et s. (chap. dû à J. BAERTEN). - Voir aussi P. BONENFANT, Bruxelles et la Maison de Bourgogne, in: Bruxelles au XVe s., Bruxelles, 1953, p. 21-32, et M. MARTENS, Bruxelles, capitale de fait sous les Bourguignons, in: Westfälische Forschungen, 25, 1973, p. 180-187.

16) Sur les unions personnelles, voir UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 99-107.

Intérieures: les conflits internes peuvent conduire les ducs à s'absenter, plus ou moins longtemps, d'un lieu déterminé. En raison du différend qui l'opposa aux Etats de Brabant, au sein desquels Bruxelles joua un rôle moteur, Jean IV résida fort rarement dans cette ville entre l'automne 1420 et 1424. Après un conflit avec ses barons, Philippe de Saint-Pol choisit de résider de préférence à Louvain en 1429–1430¹⁷).

b. Le goût pour la chasse

Le goût des ducs, ceux de la Maison de Valois en particulier, pour la chasse expliquent le succès des résidences de Boitsfort, Tervuren et Turnhout¹⁸). Les deux premières sont situées à proximité de Bruxelles, au coeur même de la célèbre Forêt de Soignes; la troisième est en lisière d'une autre forêt domaniale importante; le Tableau III montre que ce fut le séjour favori d'Elisabeth de Görlitz et la deuxième résidence, en ordre d'importance relative, du duc Antoine.

B. Les divers châteaux-résidences brabançons

1°. Bruxelles

Le séjour favori des ducs est le château du Coudenberg à Bruxelles, situé approximativement à l'emplacement de l'actuelle Place Royale¹⁹).

Déjà attesté au XII^e siècle, il fut embelli par Jean I^{er}. Des travaux y furent effectués sous Jeanne en 1363–1367: construction de nouvelles chambres, d'une nouvelle chapelle, d'une nouvelle étable dans la Basse-Cour, d'une petite chapelle et d'un oratoire pour la duchesse, etc. et réfection de pièces anciennes. D'autres travaux moins importants furent réalisés en 1384–1387 (notamment le placement de vitres dans divers locaux), tandis que d'importantes restaurations furent menées à bien à partir de 1403, en même temps que quelques constructions nouvelles. En 1409–1410, à l'occasion du second mariage d'Antoine, de nouveaux travaux d'aménagement furent entrepris, qui se poursuivirent par la suite quasi sans interruption jusqu'en 1430²⁰).

On sait que le château contenait de nombreuses chambres, réservées à des offices (chambre du Conseil, chambre des Comptes – c'est un local avant d'être une institution –, chambre des

17) Sur ces conflits, voir *ibidem*, p. 503–512 et 518.

18) Jean IV en particulier fut un passionné de la chasse. Il y passa au moins six mois entiers de son règne de onze ans et demi, et il lui arriva même de se livrer à son passe-temps favori en période de crise politique, alors que les affaires du gouvernement auraient dû retenir toute son attention (voir *ibidem*, p. 37–38).

19) Sur le palais du Coudenberg, voir P. SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la Cour de Bruxelles* (Mémoires Acad. royale de Belgique, Cl. Beaux-Arts), 2 vol., Bruxelles 1932–1934 et P. SEYNAVE, *Le Palais du Coudenberg*, in: *Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles 1953, p. 239–243.

20) Les détails relatifs à ces travaux sont fournis par les comptes de la recette générale de Brabant, AGR, CC, 2350 et suiv.

épices, des fruits...) ou à des personnages de la Cour. La plupart des nobles de l'entourage pouvaient loger au palais²¹).

Les bâtiments se trouvaient entourés d'un vaste domaine: jardin, vignoble et parc (la *Warande* dont l'actuel Parc de Bruxelles ne constitue qu'une partie) où s'ébattaient des animaux domestiques et du gibier, voire des espèces exotiques (Antoine y tenait notamment un ours, qui causait parfois du dégât).

On ne possède aucun plan ancien ni aucune représentation du château dans son état d'avant 1430²²). Il fut profondément modifié après cette date, sous Philippe le Bon d'abord, puis sous Charles Quint, et détruit au XVIII^e siècle.

Bruxelles compta pendant quelques mois une seconde résidence princière: au *Cantersteen*, non loin du Coudenberg, une résidence fut aménagée en 1405 pour y loger Antoine, nommé gouverneur du Brabant par la vieille duchesse Jeanne en mai 1404. Le gouverneur y logea jusqu'en décembre 1406, date à laquelle il succéda à sa grand-tante.

Trois maisons, situées entre le *Cantersteen* et la *Putterie* (aux environs de l'actuelle Gare centrale) furent achetées à cet effet et transformées pour en faire une résidence spacieuse pour le prince et sa suite. Par après, cette résidence fut occupée par de hauts dignitaires, puis donnée au damoiseau de Gaasbeek (en 1414-1415)²³). On n'en possède ni plan, ni représentation.

Ajoutons encore que plusieurs nobles de l'entourage ducal avaient acquis des propriétés dans le quartier du Coudenberg²⁴).

2° *Bois-le-Duc* ('s Hertogenbosch, chef-lieu de la mairie de Bois-le-Duc).

En septembre 1414, Antoine fit entreprendre la construction d'un château à Bois-le-Duc²⁵). Cet édifice dont l'emplacement n'est pas connu, ne fut sans doute jamais achevé.

Notons que Bois-le-Duc servit de refuge aux ducs Jeanne et Wenceslas lors de la guerre de succession du Brabant de 1356-1357, et à Jean IV lors de la révolution de 1420.

3° *Boitsfort* (au Moyen Age, hameau de Watermael, au sud-est de Bruxelles).

Vers le milieu du XIII^e siècle, les chiens de chasse des ducs de Brabant furent transférés de Louvain au coeur de la Forêt de Soignes. La nouvelle maison des Veneurs donna naissance au hameau de Boitsfort. Des travaux importants furent réalisés au bâtiment sous Antoine en 1414-1415)²⁶).

On ne possède ni plans ni représentations du «château» antérieurs à 1430. Une image plus

21) UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 334-336.

22) Les représentations les plus anciennes sont du XVI^e siècle.

23) UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 334.

24) Ibidem, p. 335.

25) AGR, CC, 5245, fol. [37] v^o et s. - Le projet de construction du château remonte à avril-mai 1409 (AGR, CB, 7721 et 7728). Il est mentionné par J. H. VAN HEURN, *Historie der stad en meyerie van 's Hertogenbosch*, 1, Utrecht, 1726, p. 259; cet auteur ne connaissait déjà plus l'emplacement de la bâtisse. D'autres histoires de Bois-le-Duc, plus récentes, n'en parlent même pas.

26) V. TOURNEUR, *Les origines de Boitsfort et la Maison des Veneurs*, XIII^e siècle, in: Bull. de la Classe des Lettres de l'Acad. de Belgique, 5^e série, 48, 1962, p. 348-363.

tardive en est fournie par une des tapisseries de la suite célèbre appelée *Les chasses de Maximilien*, conservée au Musée du Louvre à Paris. La Maison de Boitsfort, actuellement disparue, se trouvait à l'emplacement de la place communale (place Léopold Wiener) de Watermael-Boitsfort²⁷.

4° *Genappe* (petite localité, à l'ouest du Brabant wallon).

Il existait à Genappe une forteresse-résidence des ducs de Brabant, approximativement située à l'emplacement de la gare actuelle.

Elle fut peu fréquentée par les ducs entre 1355 et 1430. Wenceslas et Jeanne s'y réfugièrent pendant quelques jours à la fin de l'année 1373, à l'occasion d'un conflit avec les Etats de Brabant. Les ducs de la Maison de Valois y firent quelques brefs séjours de chasse.

Le château est surtout célèbre pour avoir servi, de 1456 à 1461, de refuge au dauphin Louis (le futur Louis XI).

Il n'en existe ni plans ni représentations antérieurs à 1430. Le bâtiment fut rasé en 1671²⁸.

Le château était le siège d'une Cour féodale régionale, dite de Genappe (plus tard, de Lothier), qui exerçait la juridiction contentieuse – pas la juridiction gracieuse – sur les fiefs ducaux du Roman Pays de Brabant²⁹.

5° *Louvain* (chef-lieu historique du Brabant).

Les comtes de Louvain, plus tard ducs de Brabant, eurent quatre résidences à Louvain:

- a. Leur premier château était situé au lieu dit Ten Hove (plus tard emplacement du Grand Béguinage); il avait déjà disparu au début du XIIe siècle.
- b. Dans l'île de la Dyle.

Un deuxième château fut érigé dans l'île de la Dyle, peut-être vers la fin du Xe siècle. Il fut cédé en 1256 par le duc Henri III aux Dominicains; toutefois les ducs gardèrent un pied-à-terre à cet endroit. Jean IV fit faire des aménagements et y séjourna pendant quelques mois en 1422.

- c. Au Mont-César.

Le château du Mont-César fut sans doute construit sous Lambert Ier († 1015). Restauré en 1177, il fut par la suite pratiquement abandonné par les ducs depuis Jean Ier. Sous Jeanne et Wenceslas, la ville de Louvain proposa de financer entièrement la restauration du château à condition que les ducs promettent d'y séjourner. Les travaux furent terminés en 1375.

27) Voir un dossier constitué par Mme F. DE WAHA-JURION au Service des Fouilles de l'Université libre de Bruxelles. – Sur les chasses de Maximilien, voir S. SCHNEEBALG-PERELMAN, *Les chasses de Maximilien*, (Bruxelles, 1982). Pour Boitsfort, voir p. 30, 35–36 et 38–39 (tapisserie du mois d'avril).

28) J. GILSON, *Genappe à travers les âges*, Genappe [1970], p. 45–50, qui démarque J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des Communes belges. Canton de Genappe*, Bruxelles 1859, p. 5–6 et 10–11.

29) M. MARTENS, *Recherches sur la Cour de Genappe...*, in: *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, 13, 1942, p. 193–207.

Toutefois les ducs n'y vinrent pas en raison des tensions sociales à Louvain. Wenceslas y reçut néanmoins en 1377 son frère, l'empereur Charles IV, et Wenceslas, le fils de celui-ci.

Le 24 novembre 1380, les ducs y établirent un atelier monétaire. Philippe de Saint-Pol y tint sa résidence à la fin de son règne, et y mourut.

Le château fut encore occupé et transformé sous Charles Quint. Il fut délaissé par la suite et a aujourd'hui disparu. Il n'en existe ni plans anciens ni représentations antérieures à 1430.

d. Le refuge de Vlierbeek (lui aussi situé dans l'île de la Dyle).

Jean IV se trouvant sans doute à l'étroit dans le couvent des Dominicains (voir b), la ville négocia avec l'abbaye de Vlierbeek (située à Korbeek-Lo) la reprise de son refuge de Louvain en 1423. La ville offrit le bâtiment au duc, ainsi qu'une maison voisine. Des travaux d'aménagement y furent entrepris en 1423-1424: construction d'une grande salle sur le modèle de la salle de l'hôtel de Naast à Mons, d'une chapelle et d'une nouvelle cuisine, le tout aux frais de la ville.

Le duc vint y résider. En 1425, il y fit établir un tir pour s'exercer à l'arc.

Son frère et successeur, trouvant l'endroit trop humide, refusa d'y séjourner. Il retourna au Mont-César (voir c) et céda le domaine pour partie à la ville, pour partie à l'abbaye de Vlierbeek. En 1434, la ville fit détruire la salle et la cuisine qu'elle avait fait construire dix ans plus tôt et réutilisa une partie des matériaux pour la construction de l'Hôtel de Ville.

On ne possède de cette résidence ni plans ni représentations anciens³⁰⁾.

6° *Tervuren* (village à l'est de Bruxelles).

Le village de Tervuren, situé au Moyen Âge au cœur de la forêt de Soignes, appartenait au duc de Brabant qui y avait fait construire un château au plus tard vers 1200.

Tervuren fut à l'occasion donné en douaire à des duchesses de Brabant (Marguerite de France, femme de Jean Ier, Marguerite d'York, femme de Jean II).

D'importants travaux furent exécutés au château sous Jean II, d'autres le furent sous Antoine (1405-1409), Jean IV (1425-1426: vitraux pour la chambre du duc exécutés par Walter van Pede) et Philippe de Saint-Pol (1428: reconstruction partielle suite à l'effondrement de la grande tour).

De nombreux princes brabançons sont enterrés en l'église de Tervuren (ainsi Antoine lui-même, sa première femme et ses deux fils).

Le château, après avoir encore été transformé et restauré plusieurs fois aux Temps modernes, fut démoli sous Joseph II, en 1781-1782.

Au début du règne d'Antoine, il abritait une partie des archives ducales³¹⁾.

30) Sur l'ensemble des résidences louvanistes, voir E. VAN EVEN, Louvain dans le passé et le présent, Louvain 1895, p. 14-15 et 242-256. - J. CUVELIER, La formation de la ville de Louvain, Louvain 1935, p. 28-41, 49-61 et 156-162. - Voir aussi R. VAN UYTVEN, dir., Leuven, »de beste stad van Brabant«, 1 (Arca Lovaniensis, 7), Louvain 1980, passim et notamment p. 231-232.

31) A. WAUTERS, Histoire des environs de Bruxelles, 3, Bruxelles 1855, p. 384 et s. - L. MELLAERTS, Tervuren door de eeuwen heen, s.l.n.d., p. 60 et s. - J. E. DAVIDTS, Geschiedenis van de parochie Tervuren

7° *Turnhout* (dans la Campine anversoise).

Les ducs y eurent un château au moins depuis le XIIe siècle. En 1355, la seigneurie de Turnhout fut donnée en »apanage« à la soeur cadette de Jeanne, la duchesse Marie de Gueldre. Les événements politiques en Gueldre contraignirent Marie à résider quasi en permanence à Turnhout.

Après sa mort sans enfants, en 1399, le domaine fit retour à Jeanne. Le château fut une des résidences favorites d'Antoine, et surtout de sa seconde femme Elisabeth de Görlitz. Le duc y fit réaliser d'importants travaux en 1405–1407 et en 1409–1410. En 1410, Antoine en fit le siège du »Consistoire de la Trompe«, juridiction pour la chasse.

Le château, transformé sous Marie de Hongrie (XVIe siècle), existe toujours³². Il n'en reste pas de plans anciens.

8° *Vilvorde*

Une forteresse, plus tard aussi prison d'Etat, fut construite à Vilvorde par le duc Wenceslas, à partir de 1374–1375, sur le modèle de la Bastille. Elle devait tenir en respect les villes de Bruxelles et de Louvain et servir, le cas échéant, de retraite aux ducs.

Les princes y séjournèrent rarement. Quand ils passaient par Vilvorde, ils préféraient souvent loger en ville.

Le château, aujourd'hui disparu, est connu par des représentations de l'époque moderne qui peuvent donner une idée de ce qu'il était avant 1430, car il subit moins de modifications que d'autres dans ses grandes structures.

Il abrita, depuis le Moyen Age, une partie des archives ducales³³.

Au total, le bilan est assez décevant. Un seul château (Turnhout) est encore debout et les autres sont très mal connus, en raison notamment du retard pris en Belgique par les études d'archéologie civile du Moyen Age.

en de Sint-Janskerken, s.l., 1965, p.194–198 [vues du château antérieures aux restaurations des Temps modernes aux p.98, 195 et 196, de même que dans un autre ouvrage du même auteur: *Tervuren in de Brabantse geschiedenis vanaf 1200 tot 1450*, Tervuren, p.11 et 17). – Vue du château au XVIe siècle dans les chasses de Maximilien (mois de janvier): SCHNEEBALG-PERELMAN (cité note 27), p.102–103.

32) J. E. JANSEN, *Turnhout in het verleden en het heden*, Turnhout, 1, 1905, p.81–82, 119 et 123–124. – Du même, *Turnhout en de Kempen in het raam der Vaderlandsche en kerkelijke geschiedenis*, Turnhout 1946, p.52–53, 69 et 79–81. – Du même, *Het kasteel van Turnhout en zijn herstelling*, in: *Taxandria*, 1913. – H. DE KOK et E. VAN AUTENBOER, *Turnhout, groei van een stad*, Turnhout 1983, p.81–82 et 475.

33) J. NAUWELAERS, *Histoire de la Ville de Vilvorde*, 1, Paris-Bruxelles-Courtrai 1941, p.701–825.

III. L'HÔTEL DUCAL

Dans leurs différentes résidences, ou dans leurs déplacements, les ducs de Brabant étaient accompagnés de tout ou partie de leur suite. Les services, constituant leur »Hôtel«, ont déjà été partiellement étudiés par Mlle M. Martens et par moi-même³⁴. Seuls quelques traits généraux seront rappelés ici.

Les comptes de la recette de Brabant permettent de se faire une idée du personnel en fonction, tandis que, pour le XVe siècle, il existe plusieurs ordonnances sur l'Hôtel, qui visent notamment à réduire le nombre de personnes en service à charge des finances ducales³⁵.

Le cadre théorique³⁶ fixé par les ordonnances du XVe siècle est de:

- en 1407: \pm 90 officiers ayant droit à un ou plusieurs chevaux;
 \pm 180-185 valets du duc à pied ou domestiques des officiers cités ci-dessus;
 \pm 160 chevaux pris en charge par l'Hôtel (chevaux des officiers et de leurs domestiques).
- en 1427: 82 officiers avec chevaux;
 37 valets à pied;
 123 chevaux.
 N. B. Les domestiques des officiers ne sont plus repris dans la liste, mais bien leurs chevaux.
- en 1429: 96 officiers avec chevaux;
 un minimum de 56 valets à pied;
 139 chevaux.

Certains offices sont, dès le début du XVe siècle, occupés par plusieurs titulaires servant à tour de rôle (par roulement mensuel à cette époque). Le nombre de ces offices reste limité avant 1430: de cinq à sept postes occupés chacun par deux titulaires à temps partiel. Cette pratique sera généralisée sous Philippe le Bon: une ordonnance de 1458 fixe le cadre théorique de l'Hôtel du duc de Bourgogne à un minimum de \pm 130 offices ou emplois que se partagent

34) M. MARTENS, L'administration du domaine ducal en Brabant au Moyen Age, 1250-1406 (Mémoires de l'Acad. royale de Belgique, classe des Lettres, série in 8°, 48, 3), Bruxelles 1954, p. 143-145 et 162-178. - UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 155-224.

35) Je compte publier prochainement les ordonnances sur l'Hôtel ducal de Brabant conservées pour la période de 1406 à 1430, en m'inspirant du modèle fourni par W. PARAVICINI, Die Hofordnungen Herzog Philipps des Guten von Burgund, in: Francia, 10, 1982, p. 131-166 et 11, 1983, p. 257-301. - Les ordonnances brabançonnes actuellement connues sont au nombre de quatre: 1. 18 mars 1407, AGR, CC, 131, fol. 38-43v° (publiée, mais avec de nombreuses erreurs de transcription, par P. KAUCH, L'organisation et le contrôle financier de l'hôtel d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, in: RBPH, 24, 1945, p. 192-201); 2. 29 juillet 1427, AGR, CB, sub data (original); 3. 11 avril 1429, AGR, Manuscrits divers, 43/1, fol. 179-182; 4. 21 octobre 1429, Arch. de la Ville de Bois-le-Duc, Privilegien A 535 II, fol. 29-40.

36) Les comptes de la recette générale de Brabant montrent que ces normes ne furent pas strictement respectées.

plus de 270 personnes (il n'y a qu'une soixantaine d'emplois occupés à temps plein par un seul titulaire)³⁷.

Ordonnances et comptes montrent que l'«organigramme» de la Cour de Brabant était encore relativement souple dans le premier tiers du XVe siècle. Sous la direction des *maîtres de l'Hôtel*, il y a une multitude de services qui ne sont pas regroupés dans un nombre limité de départements plus vastes: chambre, cuisine, bouteillerie, paneterie, fruiterie, fourrière, messagerie, écurie, ... constituent autant de petites unités plus ou moins autonomes. La chapelle et la chancellerie sont encore partie intégrante de l'Hôtel. En revanche, il existe des «fournisseurs de la Cour», attirés (boucher du duc, boulanger du duc, charpentier du duc, ...) qui ne font pas partie du personnel officiel et qui peuvent même être considérés comme des personnes privées, tandis que de véritables officiers (vignerons, chasseurs, responsables des viviers princiers) ne sont habituellement pas repris au rôle de l'Hôtel.

Les ordonnances, pour leur part, édictées pour des raisons financières, révèlent quelques-uns des abus ou des habitudes à corriger. Elles peuvent, *a contrario*, fournir des indications sur la vie quotidienne à la Cour. Contentons-nous d'en relever quelques exemples:

- il est interdit de se parer d'un titre d'officier de l'Hôtel si l'on n'est pas expressément retenu dans une fonction par le duc;
- il est interdit de se faire nourrir ou loger à l'Hôtel si l'on ne fait pas partie du personnel officiel; de même il est interdit d'introduire des chevaux (sauf dans les limites autorisées) ou des chiens;
- il est en revanche beaucoup plus facile que de nos jours d'aller et venir dans les palais princiers; tout au plus faut-il, en y entrant, laisser ses armes à la conciergerie;
- la discipline des repas est assez stricte: tout le personnel, nobles ou valets, doit prendre ses repas en commun dans la grande salle (une exception est prévue pour les conseillers et le médecin du duc); les retardataires, sauf excuse valable, ne seront plus servis; il est interdit de se faire livrer de la nourriture et de la boisson en dehors des repas;
- il est interdit de sortir de l'Hôtel avec des mets ou des boissons ou avec des reliefs de repas;
- dans le même ordre d'idées, il est déclaré qu'il y a incompatibilité entre l'exercice d'une fonction à l'Hôtel et celui de la profession d'aubergiste en ville!
- le «vin de coucher» et les chandelles sont rationnés.

Plus encore que les ordonnances, les comptes fourmillent d'indications relatives aux mœurs et aux usages de tous les jours³⁸.

37) Sur les copies (incomplètes) de cette ordonnance du 31 décembre 1458, non encore publiée, voir W. PARAVICINI, *Expansion et intégration. La noblesse des Pays-Bas à la Cour de Philippe le Bon*, in: *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 95, 1980, p. 314.

38) Pour le XVe siècle, les comptes ont déjà été exploités de ce point de vue par A. PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts au moyen âge. La Cour de Jeanne et Wenceslas pendant la seconde moitié du XVe siècle*, in: *Revue trimestrielle*, 6, 1885, p. 5-31. Voir aussi, pour les XVe et XVIe siècles, A. UYTTEBROUCK, *Bruxelles, «capitale» du Brabant puis des Pays-Bas*, in: *Bruxelles, mille ans de vie quotidienne*, Bruxelles (1979), p. 35 et s.

C'est ainsi qu'ils nous montrent des princes fortement attirés par les jeux de société, et notamment par les échecs et les cartes, ces dernières introduites dans nos régions vers 1380, des princes passionnés par la chasse ou amateurs d'exercices violents, mais aussi amis et protecteurs des écrivains et des artistes – des artisans et des artistes sont retenus à l'Hôtel avec un titre de « valet de chambre »³⁹). Ces mêmes comptes indiquent qu'il régnait à la Cour une atmosphère plutôt familière, que le duc était même capable de partager les jeux des marmitons de sa cuisine⁴⁰), mais surtout que l'Hôtel était largement ouvert sur la ville et sur ses habitants. Très régulièrement, le duc invitait à sa table les nobles et bourgeois de la localité où il résidait; de nombreuses soirées étaient consacrées à danser et à « banqueter » – c'est à dire à manger des pâtisseries et des confiseries⁴¹) – avec les dames, demoiselles et bourgeoises de la cité, et cela tant à Bruxelles qu'à Louvain, Anvers ou Bois-le-Duc. Aux grandes fêtes liturgiques (Pâques, Toussaint, Noël), on invitait même régulièrement à manger des membres du commun, voire des pauvres, au nombre de trois à quatre cents. A la Pentecôte, c'étaient les tisserands du quartier de la Chapelle, voisin du Coudenberg, qui étaient admis à la table ducale⁴²).

Au-delà de l'anecdote, il a déjà été montré l'importance que pouvait revêtir, pour une ville déterminée, la présence d'une cour princière. Dans le cas de Bruxelles en particulier, le fait d'être devenue la résidence favorite des ducs de Brabant, dès avant le règne de Philippe le Bon, a permis l'essor en ses murs de tout un commerce et de tout un artisanat de luxe, dans les secteurs notamment de l'orfèvrerie, de la tapisserie, de la sellerie et des armures⁴³).

39) UYTTEBROUCK (cité note 1), p. 32–40.

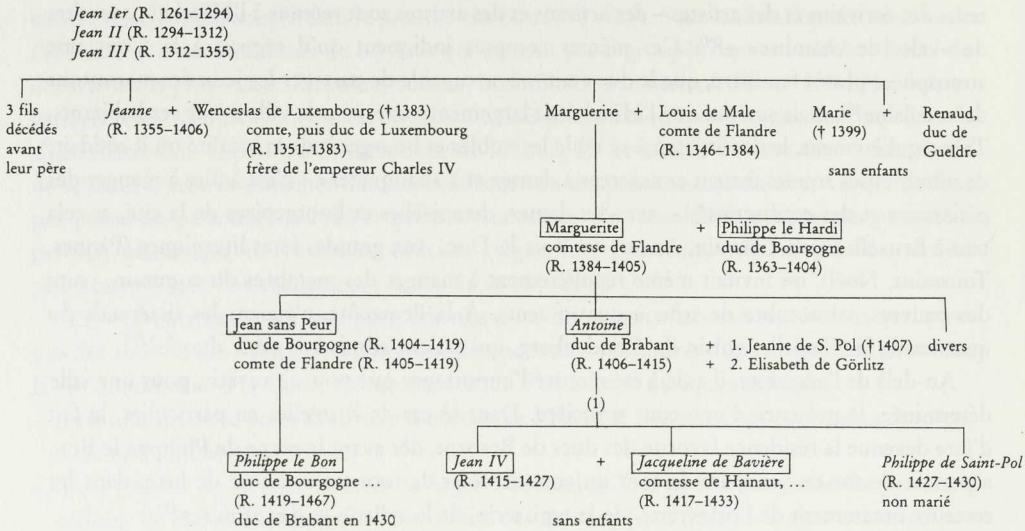
40) Ibidem, p. 40, note 91.

41) Le contexte permet de distinguer « dîner », « souper » et « banquet ». Le néerlandais *banketbakkerij* désigne aujourd'hui encore la pâtisserie et la confiserie (J. VERDAM, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, La Haye 1956, p. 54 indique qu'au XVI^e siècle le mot « banket » a eu le sens de dessert fait de sucrerie; il apparaît donc que ce sens était déjà connu un siècle plus tôt).

42) Nombreux exemples de tout ceci dans les itinéraires cités notes 7 et 9. Il faut signaler que les auteurs (Quicke excepté) de ces itinéraires n'ont pas repris dans les comptes toutes les mentions relatives à cet objet.

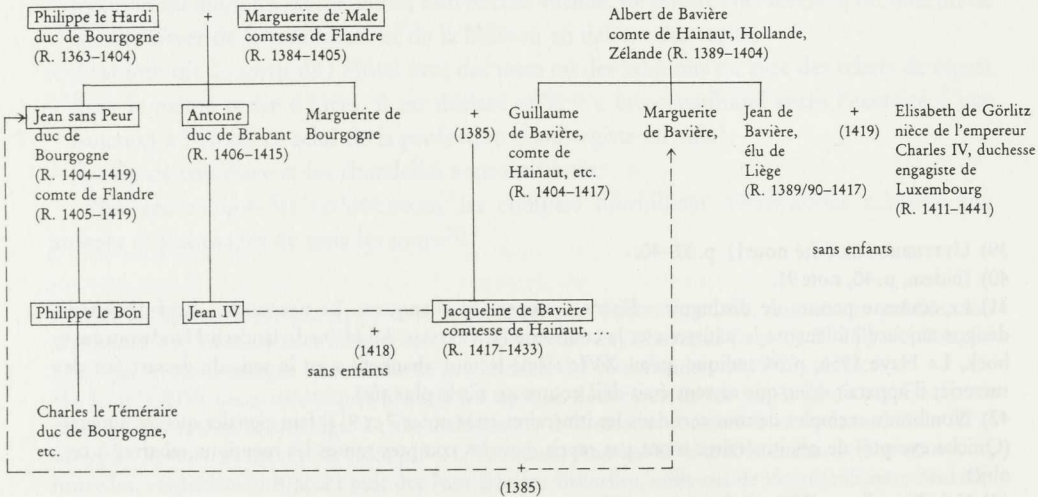
43) Voir Bruxelles au XV^e siècle (cité note 15).

Tableau I
A. Les ducs de Brabant de Jean Ier à Philippe le Bon*



* Les noms des ducs régnants sont imprimés en italiques. Les noms des personnages repris dans le Tableau I, B sont encadrés.

B. Les maisons de Bourgogne et de Bavière*



* Les noms encadrés sont ceux des personnages du Tableau I, A

Tableau II Séjour des Ducs dans différentes localités et régions entre 1363 et 1430

Localités ou régions	Jeanne (1363-1402)		Antoine (1406-1415)		Jean IV (1415-1427) et Philippe de Saint-Pol (1427-1430)	
	Nombre de jours total: 14245		Nombre de jours total: 3100		Nombre de jours total: 4851	
	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%
Bruxelles	- de 11 776 (1)	82,66	555	17,90	1929	39,76
Anvers	- (2)	-	229,5	7,40	135	2,78
Bois-le-Duc	136	0,95	47	1,51	45	0,93
Boitsfort	-	-	36,5	1,18	58	1,19
Genappe	28-29	0,2	44	1,42	48	0,99
Lierre	- de 137 (3)	0,96	25,5	0,82	108	2,23
Louvain	- de 255 (4)	1,79	76	2,45	979	20,18
Saint-Bernard sur l'Escaut	-	-	39,5	1,27	-	-
Tervuren	± 450 (5)	3,14	263 (6)	8,48	314	6,47
Turnhout	- (7)	-	397,5	12,82	138	2,84
Vilvorde	? (8)	?	0,5	0,02	112	2,31
Aymeries-Binche	- de 182 (9)	1,28	-	-	-	-
Luxembourg (duché de)	- de 428 (10)	3	229	7,39	-	-
Hainaut	-	-	-	-	374 (11)	7,71
Hollande et Zélande	-	-	-	-	199 (11)	4,1
Flandre et France	- (12)	-	772 (13)	24,90	- (12)	-
(dont Paris)	-	-	(+ de 40)	-	-	-
Divers (Brabant et étranger)	+ de 719 (14)	5,04	385	12,42	378	7,79

Notes du Tableau II

- 1 Quelques jours passés à Tervuren (non précisés) sont comptés dans ce total.
- 2 Anvers est, sous Jeanne, aux mains du comte de Flandre puis du duc de Bourgogne.
- 3 Quelques jours passés hors de la ville sont comptés dans ce total.
- 4 Idem.
- 5 Voir note 1.
- 6 On sait par ailleurs que la *Cour* (pas nécessairement le duc lui-même) a séjourné à Tervuren du 24 janvier au 14 juin 1411 pratiquement sans interruption. Or l'itinéraire du duc est muet sur ses déplacements de janvier à avril 1411.
- 7 Turnhout est aux mains de la soeur cadette de Jeanne de 1355 à 1399.
- 8 Les ducs ont fait un séjour d'une durée non précisée à Vilvorde en 1374-1375.
- 9 Quelques jours passés en France sont comptés dans ce total.
- 10 Quelques jours passés en Allemagne ou en route vers le, ou au retour du, Luxembourg sont comptés dans ce total.
- 11 Sous Jean IV uniquement.
- 12 Compris dans les »Divers«.
- 13 40 jours sont passés sûrement à Paris; les autres le sont à Paris et ailleurs en France.
- 14 Voir note 10.

Tableau III Règne d'Antoine. Séjours du Duc, des Duchesses et des Enfants

Localités ou régions	Antoine Nombre de jours total: 3100		Jeanne de Saint-Pol Nombre de jours total: 104		Elisabeth Nombre de jours total: 2023½		Les Duchesses Nombre de jours total: 2127½		Les Enfants Nombre de jours total: 2926	
	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%	Nombre de jours	%
Bruxelles	555	17,90	13,5	12,98	644,5	31,85	658	30,93	1910	65,28
Anvers	229,5	7,40	—	—	385	19,03	385	18,1	145,5	4,97
Bois-le-Duc	47	1,51	—	—	—	—	—	—	—	—
Boitsfort	36,5	1,18	—	—	—	—	—	—	—	—
Genappe	44	1,42	—	—	9,5	0,47	9,5	0,45	—	—
Lierre	25,5	0,82	—	—	3	0,15	3	0,14	1	0,03
Louvain	76	2,45	37	35,58	26	1,28	63	2,96	178,5	6,10
Saint-Bernard	39,5	1,27	—	—	100	4,94	100	4,70	—	—
Tervuren	263	8,48	53,5	51,44	16,5	0,81	70	3,29	43	1,47
Turnhout	397,5	12,82	—	—	679,5	33,58	679,5	31,94	237,5	8,12
Vilvorde	0,5	0,02	—	—	—	—	—	—	410,5 (1)	14,03
France	772	24,90	—	—	—	—	—	—	—	—
(avec Flandre)										
Luxembourg	229	7,39	—	—	+ de 152	7,51	} 159,5	7,5	—	—
Divers	385	12,42	—	—	7,5	0,37			—	—

1 Les renseignements relatifs à Vilvorde ne sont pas au chapitre des «gîtes», mais dans celui des livraisons de bois (AGR, CC, 2397, fol. 235r°).

